



GARANTIE INTEGRALE

Plus qu'une garantie, un
allié pour votre sérénité



EXTENSION DE GARANTIE

DÉTAIL DE LA COUVERTURE INTÉGRALE :

Moteur	
Turbo	
Boîte de vitesses	
Pont	
Circuit de refroidissement	
Sécurité	
Freinage	
Direction	
Alimentation	
Équipement électrique	
Climatisation	
Boîte de transfert	
Transmission	
Instrumentation de bord	
GPL (montage constructeur uniquement)	
Systèmes d'assistance à la conduite	
Équipement électronique	
Ingrédients	
Main-d'oeuvre	
Frais de diagnostic (maximum 60€ HT)	
Plafond de prise en charge	
Sans Vétusté	

Garantie
Tous Risques
sauf pièces listées
dans les Conditions Particulières

• Valeur d'achat TTC / VRADE au jour de la panne



NOS PLUS

- Pas de plafond
- Pas de franchise
- Pas de carence
- Pas de vétusté
- Pas de dégressivité
- Kilométrage illimité
- Prise en charge des fluides et des ingrédients
- Prise en charge des frais de diagnostic à 100%
- Prise en charge pièces et main d'œuvre prix client
- Garantie cessible gratuitement entre particuliers



ASSISTANCE 0 km - 24H/7J

- Assistance 0km 24H/7J
- Faits générateurs : pannes mécaniques, électriques, électroniques
- Dépannage -remorquage : 140€ TTC
- Garantie et assistance Européenne

EXTENSION DE GARANTIE

QUELLES SONT LES PIÈCES/ORGANES COUVERTS ?

La couverture Intégrale prend en charge toutes les pièces et organes ainsi que les ingrédients nécessaires à la réparation, sauf pièces, organes et ingrédients expressément exclus ci-après et dans les dispositions des présentes Conditions Générales :

SONT EXCLUS ET NE DONNERONT LIEU À AUCUNE PRISE EN CHARGE :

- Les pièces d'usure lorsque la défaillance est due à l'Usure Normale : plaquettes et garnitures de freins, disques et tambour de frein, balais d'essuie-glace, ligne d'échappement (du collecteur au silencieux), les amortisseurs, les bougies d'allumages et de préchauffage, recharge de climatisation, bouteille déshydratante, silent-bloc, le mécanisme et le disque d'embrayage, les courroies (sauf la courroie de distribution couverte uniquement en cas de rupture fortuite et dans la mesure où l'échange de celle-ci a été effectué lors des entretiens selon les Préconisations du Constructeur), les galets, la batterie.
- Le toit ouvrant et son mécanisme (sauf le moteur électrique couvert), la capote et ses commandes (sauf le moteur de capote électrique couvert), le faisceau de bougies, les Durits (autres que circuit de refroidissement), les canalisations, les câbles et faisceaux, les réservoirs, les flexibles, les pédales, le levier de vitesse, le frein à main (sauf la commande électrique couverte), les ceintures de sécurité, les fusibles, les ampoules, l'allume-cigare, les télécommandes, les alarmes, les barillets, les poignées, le dispositif de conversion à carburant modulable (superéthanol E85).
- Les opérations d'entretien, l'équilibrage des roues, les réglages, les mises au point.
- Les dommages consécutifs à la pose ou à l'utilisation d'équipements ou d'accessoires non montés d'origine et plus généralement à toute transformation du véhicule dont les caractéristiques ne seraient plus celles fixées par le constructeur automobile.

EXCLUSIONS CONTRACTUELLES

Outre les exclusions mentionnées aux Conditions Générales, ne sont pas pris en charge :

1. Les petites fournitures (notamment boulons, vis, écrous, rondelles, joints d'étanchéité, joint d'étanchéité caoutchouc, goujon, circlip, collier durit, collier serre-câble, clip) ainsi que tous les éléments rattachés à l'entretien du Véhicule (notamment filtre à huile moteur, filtre à huile de boîte de vitesses, filtre à carburant, filtre à air, filtre à pollen).
2. Les pièces couvertes qui seraient endommagées par la défaillance de pièces et/ou organes non couverts.